

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeyille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if

necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

CHEZ LES BRIGANDS.

(Le subjonctif après les locutions impersonnelles n'exprimant ni certitude ni probabilité.)

Edouard et Arthur sont dans une caverne bien humide, bien sombre, couchés sur une poignée de paille et ils cherchent le moyen de s'en évader, comme ils se sentent échappés du collège. — Il faut, dit Arthur, que nous fassions semblant de dormir et que nous ronflions même très fort pour leur ôter tout soupçon. En effet, les deux enfants se mettent à ronfler à qui mieux mieux, si fort même qu'ils éveillent ceux des brigands qui sont déjà endormis. Est-il possible que ces gaillards-là puissent dormir d'un si bon sommeil et que la peur ne les tienne pas éveillés? se dit le chef; il est rare que des enfants de leur âge soient si courageux; il est bon que je m'assure si leur sommeil est bien réel. Il se peut qu'ils dorment cependant, voyons! et il leur appuie la lampe de la figure. Un ronflement plus sonore s'échappe du gosier d'Edouard et d'Arthur. Diab! dit le brigand, il est certain que celui-ci dort d'un profond sommeil. Voyons l'autre. Il raidit la lampe et s'approche d'Arthur. Celui-ci sent l'haleine du brigand sur sa figure; mais il ne perd pas son sang-froid; il murmure tout bas, comme dans un rêve: Oui, bonne maman, j'ai été bien sage. Et ses deux bras entourent le cou de son terrible gardien, qui sourit à l'idée d'être appelé maman. Il est clair que celui-là aussi dort comme une marmotte. Mais réfléchissons un peu, continue-t-il. Que puis-je faire de ces deux enfants? Il est probable que les parents vont mettre la police sur nos traces, et il est difficile que nous échappions à ses recherches. Il vaut donc mieux que nous relâchions nos deux prisonniers. Cette résolution une fois prise, notre voleur prudent ordonne à ses hommes de renvoyer Edouard dans un tonneau défoncé d'un bout, mais qu'ils renforcent aussitôt d'un coup de pied. L'un des voleurs envole rouler le tonneau en bas de la colline et le pauvre Edouard, peu habitué à ce genre de locomotion, perd bientôt connaissance.

Very damp (b'ya) n. u. meed.)

Dark (sob'br). 'Lying down (koo-ahad). 'A handful of straw (pwah-fai d-pd). 'A way to make their escape (li mwah-yai d'sah'n ai-vaddai). 'That we should feign sleep (ku noo fass-yoh' sah'blah' d-dor-meer). 'And even snore very loudly (k-noo hor'flee-yoh'). 'To prevent them from entertaining any suspicion, lit. To remove all suspicion from them (lor oh-tai too soop-sah'). 'Begin to (s-mett-ah). 'In emulation of one another (idiomatic). 'Awaken (ev-vay). 'These fellows there (gi-yahr lah). 'Awake (ev-vai-yai). 'It is well that I assure myself (ku zhmah-sir). 'Real (rai-ell). 'Let us see (voah-yoh'). 'He puts the lamp near their face (lah'p). 'A louder snoring (roh'il-mah' plu sün-ohr). 'Throat (goz-yai). 'Puts out (et-tai). 'The reuce! (d'y-ahl). 'He lights up again (rah-lum). 'Breath (bah-lain). 'Coolness (sah'froah). 'Dream (raiv). 'Very good, in speaking of children (sazh). 'Surround the neck (ah'toor l'koo). 'Keeper (gar-d'yai). 'Who smiles at the idea of being called mamma (kee soor-ah lee-dai dair applai mammah'). 'Like a log, lit. a marmot. 'Put the police on our track (lah poliss sir noh trass). 'Their researches (rü-shair-sh). 'It is better then for us to release (ill voh doh' m'yo kü noo rü-lah-sh'yo'). 'Once. 'To put Ed. into (rah'fair-mai). 'Cask (tün-noh). 'Broken at one end (dai-foh'sai). 'Repair at once (rüf'oh's). 'With a kick (dú' koo d-p'ya). 'Rolling (roo-lai). 'Down the hill (ah' bah dlah kolleen). 'Little accustomed to that kind of locomotion (pö abbee-tü-ai ah s-zah' d'ü lo-komos-yoh'). 'Soon loses his senses (kunnai-sah's).

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Alfred Maignaud vs. Edmond F. Nourse of Lambert J. Hochl, réclamation, \$750. — Annie Winter, veuve d'Antony P. Robito, et tutrice naturelle des enfants mineurs de Paul et Edouard Robito, vs. Joseph Clesi, réclamation, \$135. — Scott J. Reincke vs. Wm. D. Bernhardt, dommages, \$928.30. — Charles A. Tessier, liquidateur de Dantziger & Tessier, agents, vs. B. Halperin, saisie provisoire, \$130. — Crescent Gun & Rod Club vs. William King, arrêt de sursis.

James H. Rapp vs. F. A. Burch, réclamation, \$103.12. — Emile B. Doll vs. Wilfred F. Cote, réclamation, \$155. — Isaac T. Rhea, Jr., vs. Helen G. Rhea, séparation de corps et de biens. — Wm. T. Army et als. vs. Louis C. Army, demande en partage. — Mme Wm. J. Estoup vs. New Orleans Ry & Light Co., dommages, \$5,100. — Walter J. Hurst & C. J. Mazzanetti vs. Ville de la Nouvelle-Orléans, saisie. — J. Walter Jones vs. David Lemley, pour un billet, \$101.32. — Mme Anna Lejune vs. The New Orleans Land Co., réclamation, \$572.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, jeudi: — Joseph Fossier et son épouse, Mme Camille Berthelot; Marcelle Boact.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Léopold Levy vs. Frank J. Kenner, réclamation, \$60. — Leonard C. Vacher vs. Lyman C. Reed, réclamation, \$35.32. — Drs. Dimitry et Larose vs. H. L. Breen, réclamation, \$13. — Thomas Meal vs. Abel Builliard, réclamation, \$14. — Bradley Stencil Machine Co. vs. Wm. H. Douglas, réclamation, \$37.05. — Mayer Israel & Co. vs. Clark C. Cutler, réclamation, \$36.25. — A. W. Mullan vs. W. C. Lewis, réclamation, \$8.85. — E. Ewell Leovy vs. Mme B. Botsay, réclamation, \$90. — Carondelet Investment Co. vs. J. Sidney Redon et al in solido, réclamation, \$60; vs. Clement Bulet, Jr. et als. in solido, réclamation, \$25; vs. Ed. Rolland, réclamation, \$11. — R. Hales vs. Yves Tassin et al. in solido, réclamation, \$39.60; vs. S. Thompson, Jr. in solido, réclamation, \$19; H. T. Feehan et al. in solido, réclamation, \$20.30; vs. Aug. Conrad et al. in solido, réclamation, \$23. — Arthur Fruthaler vs. Philip J. Thompson, réclamation, \$97. — Peter Winkler vs. Viola Marchandes, épouse de D. Marchandes, réclamation, \$80. — John D. Wallaster vs. Joseph L. Phee, réclamation, \$13. — VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS — Jacob Levy à Uniola Real Estate Co., 1 lots Scott, Elba, Cortez

et D'Homecourt, \$2500. — Foley, Joseph Linn à Industrial Homestead Assn., portion Tulane, White, Broad et Boudin, \$600. — Dreyfous. — Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$600. — Dreyfous. — Succession de John J. Connolly à James Norton et son épouse, 2 lots Tulane, Palmyra, Prieur et Johnson, \$3000. — Legier. — Chas. J. Leaman à Industrial Homestead Assn., 2 lots Olympia, Palmyra, Banks et St. Patrick, \$1000. — Dreyfous. — Louis E. Rabouin à Joseph Pujol, 5 lots David, Solomon, Toulouse et St. Louis, \$2000. — Meunier. — Ursulines Nuns of the P. of O. à Samuel, John et Joseph Failla, lot Decatur, Ursulines, Chartres et Gov. Nicholls, \$6700. — Grima. — Alex. De Morlier à Alexander Wambhans, bail de la propriété No. 1201 N. Broad pour 36 mois à \$15 par mois. — John Parr à Lawrence Di Benedetto, lot St. Claude, Kentucky, Rampart et Japonica, \$1000. — Legier. — Mme Louis B. Sorensen à Aemo Homestead Assn., lot Franais, Champs Elysées, N. Roman et Prieur, \$1600. — Legier. — Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1600. — Legier. — Succession de Antonio Ancelles à John F. Campbell, 2 lots Virtue, Rocheblave, New Orleans et Allen, \$400. — Montgomery. — John F. Campbell à Peoples Homestead Assn. la même propriété \$750. — Rouen. — Acquéreur à Walter A. Sullivan, la même propriété, \$750. — Rouen. — Armstrong Donaldson à Mme Jacob Voltenwelder, 2 lots dans le Perrault Tract, \$75. — Rouen. — Edward L. Winter à Security Bldg and Loan Assn., 2 lots Washington, Mme. Magnolia et Clara, \$2,500. — Zengel. — Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2500. — Zengel. — Joseph A. Blythe à A. H. Hester, 2 lots Johnson, Grant, E. 6me et E. 9me, \$25. — James Lusted à Albert Diket, Sr., lot Opelousas, Slidell, Elmira et Belleville, \$2250. — Mahoney. — Uniola Realty Estate Co., à Jacob Levy, lot Napoleon, Berlin, Pitt et Prytania, \$17,000. — Foley. — Mlle Mattie A. Rayne, et al à Chas. P. Hayne, lot Coliseum, Leontine, Valmont et Chestnut, lot dans le même lot, \$3400. — Gensler. — Security Bldg and Loan Assn., à Mme Emile Commander, portion Milan, Marengo, Magnolia et S. Robertson, \$4600. — Zengel. — Suburban Bldg and Loan Assn à Joseph Louis Edler, lot Amuniation, Tchoupitoulas, Marengo

et Constantinople, \$1200. — Loomis. — Mme Irwin L. Hathaway à German American Homestead, lot Pearson, Gen. Taylor, Rampart et Dryades, \$4200. — Meunier. — Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$4200. — Meunier. — Mme Irwin L. Hathaway à Mme Cyrus S. Searing, la même propriété, \$5300. — Meunier. — Mme John J. O'Neill à Hibernia Homestead Assn., lot La. Ave., Toladano, Dryades et Baronne, \$2600. — Sullivan. — Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2600. — Sullivan. — Security Bldg and Loan Assn à Horace P. Rowley, portion Pritchard, Cambronne, Joliet et Aricot, \$3500. — Zengel. — Security Bldg and Loan Assn à Mme Tarver Waddell, portion Jeannette, Adams, Birch et Burdette, \$4000. — Zengel. — Bureau des Hypothèques. — Thos. Newman et al à Joseph A. Lautenschlaeger, \$900, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 2 lots Rampart, Basin, Julia et Girod. — Lautenschlaeger. — Emonds Realty & Investment Co. à Theo A. Beck, \$3000, 1 billet, 7 pour cent, portion Zimple, Oak, Burdette et Fern. — Legier. — Mme Eleanor K. Moss et als à John P. Blanc, \$10,000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 3 lots Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet. — Grima. — Bourse pour les jeunes gens. — Correspondance Spéciale de l'Abeyille. — L' "Ecole technique supérieure de représentation et commerce" fondée par une association de négociants et industriels, pour se former des collaborateurs, met au concours 10 bourses gratuites de trois mois pour jeunes gens de 15 à 25 ans de bonne famille et bonne tenue. Aucun diplôme n'est exigé. L'instruction primaire suffit. The seule question sera posée. — Demander conditions du concours avant le 10 octobre; Ecole T. S. R. C., 57, rue Turbigo, Paris. — Au café: — L'habitué s'est assis. Le garçon s'approche, déferant. — Un pernod... — Ce n'est plus possible. La vente de l'absinthe est interdite. — Depuis quand? — Depuis hier. — Et sans recriminer, l'habitué demande un bock. — Il y a quelque chose de changé chez nous.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P.M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.